

Quatre des cinq détenus qui ont été transférés : de gauche à droite, Jean-Yves Plamondon, Robert Péruta, Régis Tremblay et Réal Dufour.

## Donnacona: l'inquiétude persiste

**DONNACONA** — Malgré la désorganisation de la bande des cinq, le retour à la vie normale s'annonce ardu au « super-max », à cause de la lutte de pouvoir que cette débandade risque d'engendrer entre diverses cliques.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

« C'est calme de façon extraordinaire depuis dimanche. Mais lorsqu'on va rouvrir les portes, les détenus vont-ils répéter les mêmes

gestes que ceux qui avaient organisé une émeute dans la cour l'été dernier, en réaction à la mise à l'écart de certains de leurs compagnons ? Des détenus respirent mieux mais d'autres n'ont plus de protection », constate le président du syndicat des gardiens, Roger

Lanneville.

Selon lui, il faudra surveiller le petit jeu des *frotteurs* (strickers), décrits comme de petits punks *junkies*, souvent affiliés à des bandes comme les Hell's Angels et qui pourraient tenter d'imposer leur loi. À moins que la nouvelle atmosphère ne délie la langue de certains, plus enclins à se confier à leur géolier. « Les risques sont toujours là sauf que les penseurs sont partis. Mais la relève est

peut-être déjà prête. Pas question de faire un blocus sur le système sécuritaire parce qu'on va payer la facture en double », souligne-t-il.

Ce n'est pas la première fois qu'une grosse clique de détenus est expédiée dans un autre lieu. Certains des auteurs du projet raté d'évasion en hélicoptère de décembre 92, Stéphane Picard, un ancien client et son complice Pierre Lahaie, ont été transférés ailleurs. Hier, le directeur Yvon Deschênes a rencontré tous les employés pour leur dresser le tableau de la situation. « On nous a dit que le minimum opérationnel, un plan qui prévoit des coupures de personnels, était là pour rester. Nous poursuivrons donc nos moyens de pression vendredi, en exigeant des représentations à la Chambre des communes de la part du député fédéral Marc Ferland », dit M.Lanneville.

De son côté, le maire de Donnacona, Denis Denis, a indiqué qu'il n'avait reçu aucune plainte formelle de ses citoyens. « Les craintes se sont surtout manifestées à la construction de la bâtisse. C'est dur de sortir de là. Les ambulances et les camions à neige qui circulent sur le périmètre de sécurité sont vérifiés jusque sous le moteur. Les choses se passent en-dedans », conclut-il.

Enfin, le porte-parole de l'Office des droits des détenus, Jean-Claude Bernheim, a expliqué hier que dans la politique du service correctionnel, un article permettait à un directeur de transférer quelqu'un pour le bon ordre de l'institution. « Si ce déplacement n'a pas d'effet pénalisant, le détenu ne peut contester cette décision d'ordre administrative. L'éloignement des familles ne constitue pas un argument, parce que l'objectif de la gestion, c'est la réhabilitation du détenu et aussi le bonheur de l'institution », dit-il. Il n'exclut pas qu'après un retour à la vie normale, les fauteurs de troubles reformulent une demande de transfert vers Donnacona, tel que la Charte des droits et libertés leur permet.

## Il tire à bout portant sur des médecins d'un hôpital aux USA

LOS ANGELES (Reuter-AP)

— Un patient mécontent des soins prodigués a tiré à bout portant sur trois médecins au service des urgences de l'hôpital Harvey-Kern de Los Angeles et il s'est retranché dans une salle de l'établissement avec deux femmes prises en otages, avant de se rendre aux policiers sans difficulté.

L'homme a été identifié sous le nom de Damacio Ibarra Torres, 40 ans.

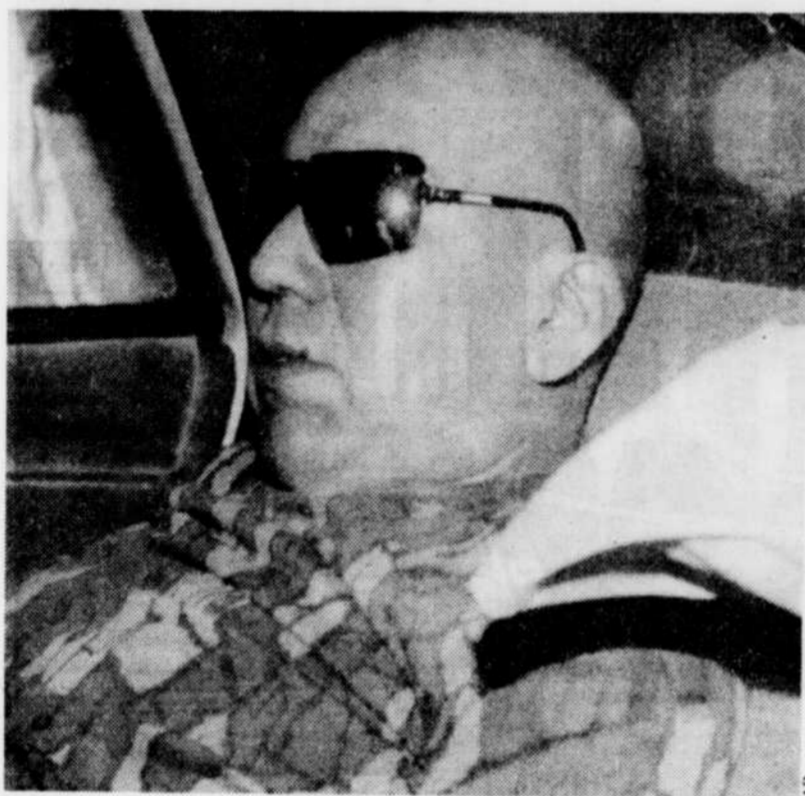
L'un des médecins a été conduit dans un état grave au bloc opératoire ; il est blessé au thorax et à la tête. Les deux autres ont simplement été éraflés par les balles et leur état n'inspirait pas d'inquiétude.

Un policier est entré en contact par téléphone avec le patient, un homme d'une quarantaine d'années, pour tenter de le convaincre de relâcher ses otages et de se rendre, a dit le lieutenant de police John Dunkin.

« Nous ne savons pas grand-chose sur lui si ce n'est qu'il a été soigné pendant 12 ans par l'hôpital », a-t-il ajouté.

Selon un malade, le patient mécontent a fait irruption à 12 h 40 (locales) aux urgences pour demander un remède contre la douleur. Le ton a monté et des coups de feu ont éclaté.

D'autres témoins ont déclaré que le patient n'était pas armé à



Damacio Ibarra Torres, 40 ans.

son arrivée aux urgences mais qu'il s'était emparé de celle d'un garde et avait commencé à tirer.

« Ça a été une grande confusion. On s'est tous mis à courir comme des dingues et les patients étaient aussi paniqués que le personnel », a déclaré de son côté le docteur Gail Anderson, directrice de la médecine d'urgence.

Le secteur a été bouclé et une unité spéciale d'intervention (SWAT - « Special Weapons and Tactics ») a été appelée en renfort.

Les urgences ont été fermées. L'hôpital compte 2000 lits. Il est très connu des téléspectateurs américains car il sert de cadre à un feuilleton de la chaîne ABC appelé « General Hospital ».

### ■ Père accusé d'attouchements sexuels sur sa fille

**PERCÉ** — Le procès d'un homme accusé d'attouchements sexuels sur sa fille de six ans a débuté hier au palais de justice de Percé, même si un juge du département de la Protection de la Jeunesse (DPJ) avait précédemment conclu que la présumée victime n'a jamais subi d'abus. Le père de 33 ans avait fait l'objet d'une plainte déposée par son ex-femme, le 6 juillet 1991, auprès de la DPJ et des policiers de la Sûreté du Québec à Pabos. Celle-ci alléguait que son ex-mari aurait posé des gestes à caractère sexuel contre sa fille qui était alors âgée de 5 ans, au cours d'une visite parentale. Le couple venait tout juste de se séparer et le père en était à sa première visite bihebdomadaire. Au printemps dernier, un juge du tribunal de la jeunesse avait cependant conclu que les accusations étaient sans fondement et rétablissait les droits de visite du père qui avaient été suspendus à la suite de la dénonciation. Une deuxième dénonciation de la mère en août dernier devait également être rejetée par le DPJ. La plainte enregistrée auprès de la Sûreté du Québec s'est malgré tout retrouvée entre les mains du procureur de la Couronne à Percé, qui a ordonné la tenue du procès. L'avocat de l'accusé, Me Marc Gaucher, a indiqué au SOLEIL qu'il plaiderait « l'aliénation d'affection » de la part de la mère, qui tenterait d'écarter son ex-mari en l'accusant d'abus sexuels. Le père s'apprêtait à demander la garde de sa fille au moment où les accusations furent portées.

### ■ Possession d'armes

Une sentence de 14 mois de prison a été imposée à Claude Côté, l'individu arrêté à Beauport au moment où il était en possession d'un revolver, d'un fusil et de 14 grenades. Au début de janvier, les policiers l'avaient intercepté dans un restaurant du boulevard Sainte-Anne. Il portait le revolver sur lui, mais le reste de l'arsenal a été trouvé dans le coffre de sa voiture.

### ■ Congédiement contesté

Le juge René Letarte, de la cour supérieure, a commencé à entendre hier la requête de M. Léo-Paul Beausoleil, l'ex-directeur du centre hospitalier Robert-Giffard, qui conteste son congédiement survenu en 1983. En même temps, M. Beausoleil réclame un montant d'environ 265 000 \$ représentant la perte de salaire qu'il a subie. Il réclame en outre quelque 2,5 millions de dollars en guise de dommages, entre autres au procureur général à la suite des accusations auxquelles il a fait face en chambre criminelle.

## Règlement de comptes mortel à Charlesbourg

**CHARLESBOURG** — Un récidiviste de 42 ans, Pierre Langlois, a été abattu de deux balles à la tête peu après 8 h hier, alors qu'il sortait de l'arrière de son immeuble appartement sis au 2255, rue des Tours à Charlesbourg.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

La victime de ce règlement de comptes, qui possédait un dossier judiciaire depuis 1976 pour vol, fraudes et introduction par effraction, avait déjà été actionnaire du Pub à Jos du Mail Saint-Roch, un établissement qui avait fait faillite. M. Langlois habitait l'appartement 4 avec sa famille.

La police recherche deux individus aperçus sur les lieux quelques secondes après les détonations. Les armes du crime, deux revolvers ressemblant à du calibre .357, ont été retrouvées dans la neige, sur un terrain vague, à 200 mètres de la scène du crime.

« La victime était un monsieur très gentil, tranquille, qui restait ici depuis trois ans et demi, mais qui avait l'air d'avoir des problèmes d'argent. Il avait dû vendre récemment son auto neuve. C'est des pros les gars qui ont fait cela », racontait hier le concierge du bloc. Certains voisins rapportent toutefois que le coin était fréquenté par des personnes d'allures louches et qu'il y avait beaucoup de vandalisme.

Plusieurs locataires de l'im-

meuble ont entendu au moins deux coups de feu, tirés à plusieurs secondes d'intervalle. Par la fenêtre, ces témoins ont aperçu les suspects armés d'une carabine, qui marchaient tranquillement en direction du boulevard du Jardin. La police n'a pas précisé le genre de description fournie par les témoins, ni les motifs de ce crime.

Renée-Claude Laperrière et son ami Pierre ont été réveillés par les détonations. Leur porte-patio donne directement sur le stationnement où l'homme s'est effondré. Ils n'ont pu identifier les assassins, mais ont aperçu le corps inanimé, près d'un véhicule. En entendant du bruit, la femme et les deux enfants de M. Langlois se sont également précipités en pleurs dans la cour arrière.

Selon le capitaine Robert Roberge, de la police de Charlesbourg, un véhicule Toyota rapporté volé, ayant servi aux meurtriers, a été abandonné dans la cour ; le véhicule de la victime, une Grand Marquis, a aussi été remorqué au poste de police. Le détective Régent Boutin et son équipe espèrent découvrir des indices probants sur ces pièces à conviction.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 8-02-93

2-4-3

9-5-7-6

valeur exceptionnelle



DOUILLETES IMPRIMÉES

29.95

lit jumeau

trois imprimés, 2 motifs floraux et un motif géométrique dans des tons doux de lilas pour des douillettes entièrement réversibles, lavables à la machine. double 39.95, grand 49.95, couvre-oreiller 9.99

épargnez jusqu'à 38 %



SERVIETTE RAYURES PASTEL

4.99

bain rég. 8.00

prix exceptionnels pour une serviette aux dimensions généreuses de 25 x 50, plus de 13 onces d'épaisseur fine bouclée pur coton bien absorbante. 8 coloris unis, un style à rayures à coordonner. main 3.99, débarbouillette 2.99

valeur exceptionnelle



DRAP COULEURS PARASOL

9.99

format lit jumeau

des prix absolument imbattables! draps en douce percale coton et polyester, offerts dans une palette de 14 coloris mode vraiment la plus complète en ville. double 14.99, grand 19.99, tr. grand 27.95, taies st. 12.99, gr. taies 14.99

la maison  
**simons**  
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

**ÉCHOS DES DEUX RIVES**

RIMOUSKI

**Amis de l'orgue**

Les Amis de l'orgue de Rimouski présentent un concert orgue et trompette, le vendredi 12 février à 20 h, en l'église du quartier Saint-Pie X, à Rimouski. Richard Paré, organiste-claveciniste, Susan Enger et Trent Sanhein, trompettes, présenteront des pièces puisées dans le répertoire baroque et baroque italien.

MONT-JOLI

**Festival aérien 1993**

La deuxième présentation du Festival aérien de Mont-Joli se tiendra les 21 et 22 août 1993 sous la présidence d'honneur du député de Matapédia, M. Henri Paradis. Le comité organisateur, présidé par M. Gaston Lévesque, bénéficie d'un budget de 120 000 \$, dont 25 000 \$ seront consacrés aux spectacles aériens. Les « Snowbirds » et les parachutistes « Skyhawks », de l'Armée canadienne, ont déjà confirmé leur présence.

RIVIÈRE-DU-LOUP

**Camp-école en biotechnologies**

Les étudiants intéressés à participer à la sixième présentation du camp-école en biotechnologies du cégep de Rivière-du-Loup ont jusqu'au 7 mai pour faire parvenir leur inscription. Ce stage, qui aura lieu cette année du 27 juin au 11 juillet, s'adresse aux jeunes de 13 à 17 ans intéressés aux questions scientifiques reliées aux biotechnologies tout en profitant du contexte estival. Au cours des dernières années, plus d'une centaine d'étudiants ont profité de ces vacances scientifiques uniques en leur genre au Québec.

LA POCATIÈRE

**Entente de coopération**

Le Centre national de transport en commun inc. de La Pocatière et la compagnie « Diversified Technologies » de Boston ont conclu une entente de coopération dans le secteur de la haute technologie reliée à la puissance électrique. La compagnie américaine est présidée par un Pocatois d'origine, le Dr Marcel Gaudreau, dont les activités sont aussi liées au « Plasma Fusion Center » du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Ce projet est le prélude à d'autres collaborations du genre avec des organismes américains de très haute réputation.

AMQUI

**Passages à niveau**

Le ministère des Transports consacrera 190 400 \$ pour l'amélioration de la sécurité à deux passages à niveaux de CN Rail sur l'avenue du Parc et la rue Roy, à Amqui. Grâce à cette contribution fédérale, on pourra installer des barrières et des dispositifs d'avertissement. Quatre trains et de 4000 à 10 000 véhicules traversent quotidiennement ces passages à niveau. Selon une enquête, un conducteur canadien sur dix a été impliqué dans une collision ou en a évité une de justesse à un passage à niveau. Transports Canada assume jusqu'à 80 % du coût des travaux d'amélioration effectués aux passages à niveau et les compagnies ferroviaires, les municipalités ou les provinces fournissent le reste.

MATANE

**Finissants en tourisme**

Neuf élèves à l'éducation aux adultes du cégep de Matane viennent d'obtenir un certificat d'études collégiales en tourisme. Ils avaient commencé en décembre 1991 une formation de 1500 heures. Ce programme a été rendu possible grâce à une subvention de 128 000 \$ d'Emploi et Immigration Canada. Les finissants et finissantes, Guylaine Bouillon, Éric Lamarre, Brigitte Landry, Bruno Lefrançois, Donald Lévesque, Mario Lévesque, Marc Otis, Manon Pelletier et Diane Smith, ont pu, entre autres, profiter d'expériences dans le milieu touristique par le biais de stages ou par la réalisation de leur projet d'entreprise touristique. Parmi les lieux de stage, on retrouve notamment l'Établissements La Rencontre de Les Méchins, la corporation Faucus inc. de Causapsal, Le Domaine du campeur du Lac Humqui, la Société de gestion de la rivière Matane, le motel Le Cordon rouge de Saint-Ulric, Transco-Tour de Cap-Chat, la Société de développement touristique des Monts et la Corporation d'exploitation des ressources fauniques de Causapsal.

# PFCP de Matane: Albert Côté dit non aux députés libéraux de l'Est

RIVIÈRE-DU-LOUP — Malgré une demande formelle exprimée par cinq de ses collègues de l'Est du Québec, le député de Rivière-du-Loup et ministre des Forêts, Albert Côté, refuse toujours d'intervenir auprès des dirigeants de l'usine des Produits forestiers Canadien Pacifique (PFCP) dans ses projets d'utilisation du carton recyclé pour alimenter son usine de Matane.

par CARL THÉRIAULT  
collaboration spéciale

Le député de Rimouski et président du caucus des députés de l'Est du Québec, Michel Tremblay, ne voit pas de conflit entre la position du caucus et celle défendue par le ministre des Forêts, Albert Côté.

« M. Côté est ministre, c'est son problème. Mais pour nous, il ne s'agit pas de trouver un coupable, le ministre Albert Côté, le syndicat des producteurs de bois ou un autre. Il faut ouvrir le dialogue avec Produits forestiers Canadien Pacifique de Matane... », a-t-il déclaré au

SOLEIL, lors d'une entrevue téléphonique.

Joint hier à son bureau de comté à Rivière-du-Loup, le ministre Albert Côté a réitéré sa position à l'effet qu'il ne pouvait intervenir dans une décision prise par une entreprise privée.

« C'est sûr que ce dossier est important pour la région. Mais c'est une décision privée. Pour moi, c'est le problème du syndicat », note le député de Rivière-du-Loup, qui rappelle les engagements pris par la compagnie concernant la protection de l'environnement.

Le ministre Côté tient à rap-



Albert CÔTÉ

peler que c'est lui qui, en premier, a suggéré au Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent de s'associer

avec un partenaire pour acheter l'usine de PFCP à Matane. Le ministre Côté compte d'abord référer la lettre de ses collègues à Rexfor.

Pour le député de Matapédia à l'Assemblée nationale, Henri Paradis, « on est actuellement à attendre une réponse du ministre sectoriel. Ultimement, ce sera au gouvernement d'être interpellé ».

Ces mêmes députés ont adressé une deuxième lettre aux propriétaires de l'usine de PFCP demandant de reconsidérer leur décision au sujet de l'utilisation du carton recyclé et de rencontrer le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent.

Une rencontre qui aurait pour but, disent les signataires, « de jeter les bases solides d'une entente qui tiendrait compte de notre exploitation forestière traditionnelle et ce, suivant dux ou trois scénarios qui

pourraient rencontrer vos objectifs et en même temps protéger nos acquis ».

L'un des scénarios évoqués pourrait aller jusqu'à un partenariat du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent avec PFCP qui a déjà refusé une proposition d'achat conjointe avec la compagnie Cascades.

Au nom du caucus, le député Michel Tremblay veut solliciter une rencontre avec les responsables de PFCP afin de faciliter la réouverture de négociations avec le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent.

Pure coïncidence, le ministre des Forêts rencontrait, hier soir, les propriétaires de l'usine matanaise. Le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent estime à 10 millions \$ les pertes pour l'économie régionale fondée sur l'exploitation des ressources naturelles.

## 6 millions \$ pour le Gîte du Mont-Albert et Fort Prével



Grâce à l'ajout d'une aile identique au bâtiment existant, le Gîte du Mont-Albert, situé dans le parc de la Gaspésie, verra sa capacité d'accueil passer de 16 à 42 chambres.

## Une vraie cure de rajeunissement pour deux joyaux touristiques

SAINTE-ANNE-DES-MONTS — Deux établissements touristiques gaspésiens, le Gîte du Mont-Albert et l'Auberge Fort Prével, subiront une véritable cure de rajeunissement. La Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) consacrera une somme minimale de 6 millions \$ dans ce projet, grâce à l'appui financier de deux paliers de gouvernement et d'un organisme régional.

par HENRI MICHAUD  
collaboration spéciale

« Les deux établissements étaient incapables de répondre aux nouvelles exigences de la clientèle touristique. Nous avions donc deux choix : fermer nos portes ou faire les investissements qui s'imposent », a soutenu le président de la SÉPAQ, Jean-P. Vézina, en conférence de presse. « Nous avons donc présenté un projet aux gouvernements fédéral et provincial en exigeant qu'il soit accepté globalement. »

Des 6 millions annoncés, hier à Sainte-Anne-des-Monts, 3,6 seront injectés dans les installations exploitées par la SÉPAQ dans le parc de la Gaspésie. La Société prévoit améliorer l'isolation des chalets en plus d'y ajouter des cuisinettes. Le Gîte du Mont-Albert, pour sa part, verra sa capacité d'hébergement passer

de 16 à 42 chambres grâce à la construction d'une aile contiguë aux installations existantes. L'ajout d'une verrière, d'un café-bar, d'une salle de conditionnement physique, d'une garderie et de salles de réunions permettra, selon M. Vézina, « d'améliorer la rétention des touristes dans ce site enchanteur ». La salle à manger et la cuisine de l'établissement bénéficieront également d'une cure de rajeunissement.

La SÉPAQ consacrera 2,4 millions à des travaux d'immobilisations à l'Auberge Fort Prével, près de Gaspé. Parmi les améliorations prévues, on note la rénovation du bâtiment principal, de la salle à manger et des motels, l'aménagement des salles de réunion et de banquets et la construction de nouveaux chalets. « Ces travaux nous permettront de maintenir la capacité d'hébergement, a indiqué le président de la société d'État. Le plan

prévoit également la mise en valeur des fortifications utilisées au cours de la seconde guerre mondiale. »

Les travaux, réalisés hors de la saison touristique, devraient débuter au printemps et être complétés en 1994. D'ici là, « la SÉPAQ prévoit conclure une entente avec une chaîne d'établissements hôteliers reconnue. Des pourparlers en ce sens ont déjà été entrepris », a confié M. Vézina tout en refusant d'identifier cette dernière.

« Nous espérons également réaliser un second parcours de golf de 9 trous pour rentabiliser les installations de Fort Prével. Nous rencontrerons des promoteurs du milieu pour arrimer le tout. Nous souhaitons également que le gouvernement s'implique activement dans ce projet de 1,2 million de dollars, ce qui porterait les investissements à 3,6 millions. »

Par ailleurs, la société d'État songe à faire appel à des investisseurs privés pour opérer des concessions ou bonifier l'offre touristique, 12 mois par année. « Cette formule permet une meilleure rentabi-

lité et elle a déjà fait ses preuves ailleurs. »

Enfin, un plan de commercialisation, réalisé conjointement avec des établissements touristiques gaspésiens, sera préparé au cours des prochains mois. Ce dernier s'adressera à une clientèle nord-américaine et européenne. Pas moins de 200 000 \$ y seront consacrés.

Les gouvernements fédéral et provincial injecteront, respectivement, 3 et 2,5 millions à ce projet. Le Conseil régional de concertation et de développement, via son fonds de développement régional, versera 500 000 \$ sur trois ans. « Nous nous devons de contribuer à ce projet qui représente un moteur économique important pour la région », a affirmé le vice-président du CRCD, Edmond Sirois. Cette décision a toutefois soulevé la controverse dans le milieu et ne serait pas étrangère aux démissions du précédent président, Jean-Guy Poirier, et du directeur général de l'organisme, Yvon Forest. M. Sirois s'est toutefois empressé de lier les deux décisions. « Ils ont démissionné pour des raisons personnelles », a-t-il laissé tomber.

## Nouvel essor du recyclage en Gaspésie

STE-ANNE-DES-MONTS

— La récupération pourrait bien connaître un nouvel essor sur l'ensemble du territoire gaspésien. Récupération « La Récolte » entend agir comme catalyseur de ce dossier afin d'aplanir les difficultés qui subsistent dans plusieurs MRC.

par HENRI MICHAUD  
collaboration spéciale

« Nous avons choisi d'étendre nos interventions aux cinq MRC qui composent le territoire gaspésien. Ce choix devrait permettre un meilleur échange d'idées, d'informations et d'expériences, en plus de favoriser la concertation entre les divers intervenants », indique Jean-Noël Sergerie, coordonnateur de l'organisme sans but lucratif.

Cette première étape franchie, « La Récolte » compte mettre sur pied un véritable réseau de récupérateurs. « Dans les MRC, comme dans certaines institutions d'enseignement de niveau secondaire, des projets louables de récupération ont été mis sur pied. Nous prévoyons devenir un véritable catalyseur de ces initiatives et assurer la circulation des matières recyclées », ajoute notre interlocuteur. Nous prévoyons négocier des tarifs préférentiels auprès d'entreprises de transport qui, après avoir effectué leurs livraisons, retournent, vide, vers les grands centres.

Enfin, Récupération « La Récolte » entend faire la démonstration des avenues possibles de récupération en Gaspésie. On parle même d'établir des centres de transfert en divers points de la péninsule.

« Nous avons besoin de l'appui de la majorité des municipalités du territoire. Elles devront s'impliquer financièrement pour assurer la viabilité du projet à l'échelle gaspésienne. De ce fait, elles prolongeront la durée de vie des sites d'enfouissement. Nous avons déjà obtenu l'appui de plusieurs d'entre elles et certains organismes voués à la protection de l'environnement nous ont assurés de leur participation, indique M. Sergerie. Nos déchets pourront ainsi devenir des ressources. »

Afin de poursuivre ses efforts de sensibilisation, « La Récolte » accueillera la tournée de la Caravane de récupération de Victoriaville. Du 22 au 26 février, la Caravane s'arrêtera à Carleton, Bonaventure, Chandler, Gaspé et Sainte-Anne-des-Monts.

En trois ans, l'organisme a graduellement étendu son champ d'intervention. À l'origine, « La Récolte » oeuvrait dans quatre municipalités, soit Capucins, Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Tourelle, puis dans l'ensemble de la MRC Denis-Riverin et à Murdochville.

Encore candidat après un deuxième infarctus?

## Le député Plourde se dit en forme

RIVIÈRE-DU-LOUP — Même si le député fédéral de Rivière-du-Loup-Kamouraska, André Plourde, n'annoncera sa décision de solliciter ou non un troisième mandat qu'au début du mois de mars, tout porte à croire qu'il pourrait être sur les rangs lors de la prochaine élection fédérale.

par CARL THÉRIAULT  
collaboration spéciale

Lors de sa première rencontre de presse depuis son infarctus du 13 novembre, le député Plourde a laissé entendre que seule une détérioration imprévue de son état de santé pourrait l'obliger à prendre une retraite anticipée. Le 12 janvier, il fêta son 56e anniversaire de naissance.

Le départ hypothétique de Brian Mulroney de son poste de premier ministre serait aussi un facteur qui amènerait le député conservateur à remettre en question sa candidature.

« J'ai encore le goût de me battre. Je me sens plus fort que jamais et il me reste des choses à faire », a lancé le représentant fédéral de Rivière-du-Loup-Kamouraska qui a cessé de fumer et qui a diminué radicalement sa consommation de café.

Un examen coronarien pratiqué à l'Hôtel-Dieu de Québec a révélé qu'une artère secondaire

marques de reconnaissance de toute sorte dont il a été l'objet depuis son hospitalisation.

« Du 13 novembre au 19 janvier, je n'ai ouvert aucun journal ni écouté les médias électroniques », lance celui qui n'hésite pas à se dire « dangereusement en forme ».

Le député a repris ses activités au cours des derniers jours, ayant

cependant peine à suivre les recommandations de ses médecins quant aux changements à apporter dans ses habitudes de travail.

Le député Plourde a déjà fait un premier infarctus quelques jours après l'élection de 1984, ce qui ne l'a aucunement empêché par la suite de poursuivre son travail et de décrocher un deuxième mandat en novembre 1988 avec une majorité accrue.

menant au coeur était obstruée, un état qui cependant peut demeurer sous contrôle grâce à une médication appropriée.

Le député s'est dit surpris des

## Un jugement coûte 70 000 \$ à Gaspé

GASPÉ — La ville de Gaspé devra verser près de 70 000 \$ à l'ancienne commission scolaire régionale La Péninsule et à ses avocats à la suite d'une décision de la cour d'appel qui met fin à une bataille juridique de 15 ans.

par STÉPHANE GIROUX  
collaboration spéciale

La ville tentait depuis une dizaine d'années de faire renverser une décision de la cour provinciale l'empêchant de contester les frais juridiques encourus par la com-

mission scolaire. Cette dernière avait été revue considérablement en 1977 à l'évaluation foncière de certains de ses édifices.

La valeur de trois de ses écoles avait été revue considérablement à la baisse, et Gaspé n'avait pas jugé bon d'en appeler de cette nouvelle évaluation. La ville se retrouvait tout de même avec une facture de 40 000 \$ qui représentait les frais juridiques et d'expertise encourus par la commission scolaire.

Gaspé avait alors demandé et obtenu du bureau d'évaluation foncière une révision à la baisse

de ces frais, chose que contesta avec succès l'avocat Pierre Roy de Gaspé, qui avait représenté la commission scolaire.

Même si la décision du bureau d'évaluation était sans appel, Gaspé tenta malgré tout de faire renverser ce jugement en s'adressant à la cour provinciale en 1983. La ville fut à nouveau déboutée, et porta sa cause en appel.

Le plus haut tribunal du Québec a cependant rejeté à son tour les prétentions de la ville dans un jugement rendu le 12 novembre dernier et a maintenu l'autorité du bureau d'évaluation foncière.

# 33 % et 40 % de rabais

## Les blousons molletonnés

### World Famous! Aux grands froids, les grands remèdes!



Passez à la Baie essayer un blouson molletonné de la collection Misty Mountain. Et à vous la montagne et les grands espaces!

1. Extérieur uni et doublure molletonnée à motifs. Noir, bleu roi ou violine. P.M.G.TG. Ord. 74,99\$. Solde 49,99\$ ch.
2. Doublure molletonnée et extérieur unis. Anthracite, moka ou sarcelle. Ord. 74,99\$. Solde 49,99\$ ch.
3. Blouson de couleur unie muni de poches soufflets et d'un rabat couvrant la glissière. Anthracite, marine ou vert forêt. P.M.G.TG. Ord. 99,99\$. Solde 59,99\$ ch.

Tenues de sport, rayon 740

Ce solde débute le mercredi 10 février et se termine le dimanche 21 février 1993.

**Nouvelles heures d'ouverture :**  
lundi et mardi, jusqu'à 18 h;  
mercredi, jusqu'à 21 h (rue Sainte-Catherine Ouest, jusqu'à 18 h);  
jeudi et vendredi, jusqu'à 21 h;  
samedi, de 9 h à 17 h;  
dimanche, de midi à 17 h.

ON PEUT PAS DEMANDER MIEUX!

**LA BAIE**

Compagnie de la Baie d'Hudson

UNE PLACE  
**AU SOLEIL**



### ■ Vive Chicoutimi !

L'Association des usagers de la langue française, présidée par le juge **Robert Auclair**, félicite cordialement, dans son dernier bulletin, la ville de Chicoutimi « qui donne encore une fois l'exemple ». Déjà en 1988, cette municipalité avait accepté de remplacer la dénomination « Place de l'Hôtel de ville » qui avait été mise de l'avant, par celle de « Complexe de l'Hôtel de ville » à la demande de l'ASULF. Plus récemment, l'autogare place Racine est devenue l'Autogare Racine et les dirigeants municipaux ont décidé, par la même occasion, de nommer la seconde « Autogare du Havre ». « Ce geste de la ville de Chicoutimi est un encouragement pour l'ASULF, qui lutte contre l'emploi abusif, et illogique surtout, du mot « place » pour désigner un bâtiment ou un ensemble immobilier », écrit le juge Auclair.

● Le propriétaire de **Réfrigération R Lévesque**, **M. Réjean Lévesque**, recevra, le 17 février, au Holiday Inn de Ste-Foy, le Mérite commercial Desjardins pour le mois de février. M. Lévesque, dont le magasin d'appareils ménagers est situé au 3000, chemin Royal, à Giffard, a pour moto : « Nous vendons les meilleurs et réparons tous les autres ». On peut aussi voir les appareils ménagers de Réfrigération R. Lévesque dans presque toutes les salles de montre de cuisines dans la région de Québec. M. Lévesque a débuté, il y a plus d'un quart de siècle, à Giffard, en vendant des réfrigérateurs et des cuisinières de seconde main.

● **M. Georges Durst**, président et fondateur de **Restaurants Sportsène inc.**, a reçu la prestigieuse Coupe d'argent lors du 19e gala annuel « Top Management » tenu à Toronto par « The Canadian Food Service Executives Association ». **Sportsène**, qui embauche plus de 2700 collaborateurs, compte parmi les firmes les plus progressives du pays. Établi au Québec, ce réseau compte 30 restaurants, 10 sociétés et 20 franchisés. À Québec, les deux restaurants « La Cage aux Sports » du franchisé **Charles Lacoix** sont des maillons de **Restaurants Sportsène Inc.**

● Le département d'informatique du cégep de Sainte-Foy a récemment honoré deux étudiants qui se sont particulièrement distingués : **Alain Forest**, finissant du groupe intensif en informatique et **Martin Bélanger**, étudiant en 3e année du groupe régulier. Le premier a reçu un chèque de 100 \$ offert par le cégep et le second une bourse de 600 \$ offerte par le groupe DMR, une firme de consultation en informatique qui fait de même chaque année, depuis maintenant huit ans.

● Le rédacteur en chef de la revue « Flash P.M.E. », **M. Jean Cloutier**, rencontré vendredi midi sur la rue Maguire, a tenu à infirmer un article publié récemment par la Presse canadienne qui le faisait candidat à l'assemblée d'investiture du Bloc québécois dans la circonscription électorale de Québec-Est. M. Cloutier nie tout, formellement. Il a même démissionné de son poste de président du Bloc québécois dans ce comté, le 1er octobre dernier, pour mieux se consacrer à l'écriture, hors de toute pression politique que ce soit.

● **Me Julien Busque**, notaire, qui vient de se joindre à l'étude légale des notaires **Poirier, Lapierre, Morin & Bacon** du boulevard Lebourgneuf à Québec, est celui-là même qui s'est classé premier au Québec aux examens de la Chambre des notaires, en juin dernier.

● **H & B Marketing International** s'associe, ce soir, au Carnaval de Québec pour offrir une soirée rétro dont les profits seront versés à la **Fondation Mentalis Revé**. Cette soirée rétro, qui débutera dès 17 h au Palladium de Sainte-Foy, fera revivre les meilleurs succès des années 60 ainsi que les rythmes disco les plus populaires. Le prix du billet, 35 \$, comprend également celui du buffet.

● **M. Pierre Gagné**, de la firme **Cossette Communication-Marketing**, vient de mériter trois certificats de mérite, un d'or, un d'argent et un de bronze, pour des pièces conçues et produites à Québec lors du 9e concours **Graphisme Québec**, un événement ouvert à l'ensemble des designers et studios de graphisme du Canada. Le tour du chapeau. L'or pour une invitation réalisée pour Serv-Eau à l'occasion de l'inauguration des stations de traitement des eaux usées de la CUQ en juin dernier. L'argent pour l'invitation aux journalistes produite pour le dévoilement de l'affiche du 25e Festival d'été international de Québec. Le bronze enfin pour l'affiche de ce 25e Festival d'été.

● Les frères **François** et **Louis Brisson** de Québec sont les promoteurs pour la vente de villas, construites sur la Playa Samara, au Costa Rica par un autre Québécois, **André Richard**, autrefois propriétaire de Moto-Pierre. **Pierre Villa**, **Raymond Poitras** et **Roland Jarjour** qui arrivent justement de Playa Samara sont revenus enchantés de ce développement immobilier où flotte le drapeau du Québec. Un pays axé sur le tourisme écologique.

Faire parvenir vos communiqués à : **PIERRE CHAMPAGNE**  
**LE SOLEIL**, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K7J6.  
Tél: 647-3394 Fax: 647-3374

## ÉCHOS QUÉBEC ET LA RÉGION

### ■ Le 9-1-1 de Bell : pas d'audiences du CRTC

QUÉBEC — Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ne tiendra pas d'audiences publiques pour étudier la requête de Bell Canada d'offrir le service 9-1-1 à l'ensemble des municipalités du Québec et de l'Ontario mais invite les intervenants à soumettre leurs mémoires par écrit. Toutefois les délais envisagés par le CRTC pourraient retarder l'implantation du service dans des villes comme Québec. Le CRTC s'approprie à émettre ses avis publics concernant la demande de Bell Canada et déjà on peut entrevoir la possibilité de délais de la part de la compagnie quant à l'implantation du 9-1-1 si on en juge par la procédure d'audition du Conseil. En effet, les intervenants tant privés que publics qui souhaitent faire valoir leur point de vue devront adresser leurs observations par écrit avant le 10 mars 1993, Bell leur répondant le 7 avril. Or comme il y a droit de réplique, les intervenants pourront à nouveau répondre aux observations de Bell le 5 mai, ce qui amènera la compagnie à clore le débat le 17 mai.

### ■ La Côte-de-Beaupré ne veut pas des déchets de la CUQ dans sa cour

BEAUPRÉ — Pas dans sa cour ! La Côte-de-Beaupré craint que l'agrandissement du dépôt de Saint-Tite-des-Caps menace la santé et l'environnement de la population. Elle redoute surtout que la Communauté urbaine de Québec (CUQ) en profite pour pelletier dans sa cour les vidanges dont elle ne peut prendre soin. C'est ce que les citoyens et les écolos de l'endroit de même que les groupes écologistes de la région ont indiqué au SOLEIL hier soir, lors de la première séance d'information tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à propos du projet des Services sanitaires Leclerc. Devant un auditoire très calme de 150 personnes, le promoteur a exposé les grandes lignes d'un projet pour pouvoir accueillir 180 000 mètres cubes de déchets par an pendant 32 ans. De ce total annuel, 50 % des débris sont constitués des cendres de l'incinérateur de la CUQ. Le président de la CUQ, M. Michel Rivard, a dû répondre à plusieurs questions. Selon lui, la Communauté vise toujours à trouver un emplacement sur son territoire pour enfouir les déchets de ses citoyens. Il attend pour cette année un rapport qui lui permettra de tenir une vaste consultation publique sur les emplacements qui seront proposés.